

**SESSION DE JUILLET 2020**  
**RAPPORT N°3.**



*Claude RIBOULET*  
*Président du Conseil départemental*  
*Canton de Commentry*

<i>Objet :</i> Projet de budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes - Fiscalité 2020 taux de la taxe foncière	
<i>Commissions</i>	Commission 1 - Finances, Economie et Administration Commission 2 - Infrastructures et Développement du Territoire Commission 3 - Solidarités et Santé Commission 4 - Education et Vitalité des Territoires

En session de février nous avons débattu du rapport d'orientations budgétaires 2020 de la collectivité. A l'époque j'insistais sur la continuité temporelle qui guidait notre stratégie budgétaire et financière et qui nous a permis de traverser des périodes difficiles tout en continuant à investir sur le territoire. Je n'imaginai pas alors à quel point la bonne et saine gestion que nous avons mise en place depuis 2015 allait servir notre collectivité dans la période exceptionnelle que nous traversons depuis le 16 mars 2020.

La crise sanitaire qui frappe notre pays va se traduire par des bouleversements dont l'ampleur est encore aujourd'hui difficilement mesurable en termes budgétaires pour 2020 et les exercices à venir.

La période est exceptionnelle et explique que l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, ait permis que le compte administratif soit soumis à votre examen après le 30 juin, que le taux de la taxe sur le foncier bâti puisse être fixé bien après la date limite du 15 avril, et qu'aujourd'hui seulement, le 2 juillet, le projet de budget primitif 2020 soit soumis à votre examen.

Exceptionnel également le fait que, par dérogation à la règle que nous nous sommes fixés depuis 2015, le budget primitif 2020 qui vous est présenté reprenne les résultats du compte administratif 2019. Les circonstances là encore ont imposé ce choix.

Force est de constater que la crise sanitaire met en péril les emplois, contraint le pouvoir d'achat et fragilise les familles. Notre collectivité s'est mobilisée pour faire face à cette situation. Elle s'est engagée pour assurer la continuité des services publics locaux, soutenir les populations les plus vulnérables et les acteurs économiques en difficulté. Mais sa mobilisation sans faille, n'est pas sans conséquence financière sous l'effet concomitant de plusieurs mécanismes : des pertes immédiates ou futures de recettes en lien avec le ralentissement très net de l'activité économique, l'engagement de nouvelles dépenses pour répondre présent à tous ceux qui comptent sur elle, et enfin quelques économies liées notamment à la mise en place du télétravail et au report de certains projets.

S'il confirme notre ambition de conduire des politiques publiques innovantes et utiles pour les bourbonnais en mesurant, au-delà de l'impact financier, l'impact social et territorial de nos actions, le projet de budget primitif 2020 porte les stigmates de la crise, avec une chute brutale des DMTO et déjà une hausse significative du nombre de bénéficiaires du RSA.

La mission qui a été confiée par le Premier Ministre à Jean René Cazeneuve est censée apporter une réponse efficace et partagée aux difficultés des collectivités qui, selon ses propres termes, "ne doivent pas constituer une variable d'ajustement", mais plutôt "un outil privilégié pour porter la relance." Des mesures devraient être prises dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Elles devront être fortes et pérennes pour garantir à plus long terme la soutenabilité des finances départementales. C'est indispensable. Car la fragilité des départements dans le contexte que nous connaissons est exacerbée. Leur sensibilité au retournement de conjoncture, du fait de leur compétence sociale et des variations du marché immobilier, révèle une fois de plus l'inadéquation structurelle entre leurs dépenses et leurs recettes. L'impact de la crise sur le produit de la CVAE en 2021 et 2022 devrait être tout aussi violent que celui des DMTO et viendra dégrader la situation de nombreux départements déjà en situation financière délicate.

S'adapter. C'est ce que je vous propose dans le cadre de ce projet de budget primitif 2020.

S'adapter aux circonstances exceptionnelles, nous n'avons pas le choix. Le budget préparé initialement s'inscrivait pleinement dans la stratégie budgétaire pluriannuelle que nous nous étions fixée. Sans la renier, nous avons cependant été contraint d'accepter de la reconsidérer pour engager les dépenses indispensables à la protection des populations, que ce soit les habitants, les collégiens, notre personnel... pour jouer notre rôle au plus près des préoccupations de la population.

Lors de notre session extraordinaire du 22 juin dernier, en qualité de chef de file de l'action sociale, nous avons décidé de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour faciliter la reprise d'activité des publics en insertion et des entreprises en besoin de main d'œuvre et créé une aide sociale spécifique aux petits entrepreneurs en difficulté. A cet effet nous avons ajouté des crédits supplémentaires en fonctionnement à hauteur de 0,977 M€ qui se sont ajoutés à l'ajustement de l'allocation RSA de 2,2 M€ imposé par la situation par rapport à la maquette initiale du projet de budget.

Bien qu'annoncées tardivement par rapport à la construction du budget 2020, les deux réponses à la situation critique des départements apportées par l'Etat ont été également intégrées au projet qui est soumis à votre examen. Certes, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et en l'état obèrent les deux exercices budgétaires à venir. Mais elles nous permettent aujourd'hui d'amortir les effets à court terme de la crise et ouvrent la possibilité d'étendre notre soutien au territoire. En refusant de saisir ces opportunités je privais notre collectivité des moyens indispensables à la poursuite de ses actions.

La première réponse propose aux départements fragilisés par le choc conjoncturel du recul de leurs recettes de DMTO de leur verser en 2020 des avances remboursables calculées sur la base de l'écart entre le produit 2020 estimé et la moyenne des produits 2017-2019. L'Etat ayant considéré qu'un rebond des recettes de DMTO interviendrait dès 2021, le remboursement de ces sommes sera opéré par

prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité 2021 et 2022. Cette forme d'aide a été privilégiée à celle du versement d'une dotation, qui aurait représenté une aide réelle et significative aux départements. Les départements ont formulé des alternatives à ce mode de remboursement. Le projet de budget propose de retenir cette faculté avec l'inscription d'une recette de 9,7 M€ en provenance de l'Etat.

Autre levier mis à la disposition des collectivités, la possibilité de recourir pour les dépenses liées à la crise sanitaire, au mécanisme de l'étalement des charges. Disposition dérogatoire qui autorise de financer par l'emprunt les dépenses de fonctionnement en lien direct avec la crise sanitaire. Cette faculté a été prise en compte dans le projet de budget pour un montant estimé de 2,1 M€ même si au moment de la rédaction du présent rapport, la définition du périmètre des dépenses concernées n'était pas connue. Il pourra être reconsidéré dans le cadre d'une décision modificative pour être ajusté au plus près de la réalité des charges.

Si j'ai accepté d'utiliser ces artifices de court terme que l'Etat a proposés aux départements pour les soutenir dans l'attente des mesures structurelles annoncées pour 2021, c'est pour que, tout en faisant face à ses obligations vis à vis de ses aînés, des enfants qui lui sont confiés et de tous ceux qui comptent sur elle pour vivre dignement et se soigner, la collectivité dispose de marges suffisantes pour engager un programme d'investissement à la hauteur des enjeux.

Car nous allons poursuivre notre action à l'égard des territoires dans le cadre du Projet départemental et du Pacte régional pour l'Allier dans un souci d'efficacité et avec la volonté d'innover. Pour financer ces programmes, 70M€ ont été prévus au projet de budget. Un tel niveau d'investissement n'avait pas été atteint depuis 2010 (hors CSO). Il va nous donner les moyens de mettre en œuvre les décisions que nous avons prises pour valoriser et promouvoir notre territoire.

Mais la situation impose que nous allions encore plus loin. C'est pourquoi, dans le cadre de cette session, un rapport sur le Plan de relance 2020-2022 de l'Allier, doté de 30 M€ dont 5 M€ dès 2020, vous est proposé afin de faire émerger des projets de territoire adaptés aux potentiels et aux identités locales, en phase avec la réalité du terrain, qui font écho aux nouvelles aspirations des habitants.

C'est notamment dans ce cadre que notre collectivité a décidé le 22 juin dernier de s'engager auprès de la Région et des EPCI pour participer aux trois fonds régionaux d'urgence en faveur des entreprises du secteur du tourisme, de l'hébergement, de la restauration, en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, plus généralement, des très petites entreprises et associations du secteur des services à la population.

Avec au total 75 M€ d'investissements directs et indirects notre collectivité entend se donner les moyens de sécuriser l'emploi et l'économie de proximité alors qu'un choc de croissance est attendu et d'anticiper, au travers nos interventions, les attentes de tout un territoire.

Le projet de budget parvient à financer des dépenses nouvelles et exceptionnelles mais propose aussi, comme je vous l'avais annoncé lors du rapport d'orientations budgétaires, de réduire le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,2 %. De 23,15 % il passerait à 22,87 %. Inédite, cette décision se traduit par une perte de produit fiscal de 1,156 M€. Certes, mais elle libérera du pouvoir d'achat aux contribuables bourbonnais comme aux entreprises qui, dans une situation de crise attendent aussi que la collectivité fasse des efforts.

\*\*\*

Le présent rapport détaille les priorités, les actions nouvelles et les évolutions des masses budgétaires du projet de BP 2020.

Je vous propose d'examiner dans une première partie l'équilibre du budget général et dans une seconde partie celui des trois budgets annexes, sachant qu'en annexe au présent rapport, vous trouverez le détail de toutes les inscriptions et les annexes réglementaires.

Pour le budget principal, l'accent a été mis sur les ajustements que nous avons dû opérer sur le projet de budget initial afin que l'Assemblée soit en capacité d'appréhender les conséquences de la crise sur les inscriptions budgétaires.

## **1<sup>ère</sup> partie : le budget principal**

### **1) La section de fonctionnement**

#### **A) Les recettes de fonctionnement : 418 372 991 €**

Estimées initialement à 415,120 M€, les recettes réelles de fonctionnement sont portées à hauteur de 418,373 M€, soit une hausse de 3,253 M€. Cette progression des recettes s'explique par l'enregistrement dans le projet de budget des deux dispositions introduites par la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour 2020 évoquées précédemment.

Les ajustements réalisés par rapport à la version initiale du budget 2020 sur les prévisions de recettes sont détaillés ci-après :

#### **Fiscalité directe :**

La notification au cours du printemps de l'état 1253 relatif à la fiscalité directe locale a permis d'ajuster à la hausse les estimations initiales de **1 395 339 €** avec un notamment un gain de 748 229 € sur la CVAE par rapport à la prévision de 14 M€.

Comme annoncé dès le rapport d'orientations budgétaires, je vous propose de passer le **taux de la taxe sur le foncier bâti** de 23,15 % à 22,87 %, soit une baisse de 1,2 %. La réduction du taux se traduit par une perte de recette de 1,156 M€ par rapport au produit qui aurait été enregistré avec le maintien du taux à 23,15 %. Ce montant permet de neutraliser l'actualisation des bases de 1,2 % prévue par la loi de finances pour 2020 et de donner aux bourbonnais, comme aux entreprises, du pouvoir d'achat.

#### **Fiscalité indirecte :**

La principale recette impactée par la crise sanitaire concerne les **DMTO** mais, en sollicitant auprès de l'État le dispositif d'avances remboursables voté dans le cadre de la loi 3<sup>ème</sup> Loi de finances rectificative pour 2020, la perte est compensée sur l'exercice. Globalement, les recettes de fiscalité indirecte progressent de 1 776 022 €.

L'évolution **des produits des DMTO** pourrait être touchée à la fois par une diminution des prix de vente et par une contraction du volume des transactions. L'hypothèse selon laquelle la baisse des DMTO serait plus forte que lors de la dernière récession de 2008-2009 est partagée par tous les observateurs.

Le cabinet Klopfer a estimé que la chute des DMTO, par rapport au produit 2019, pourrait atteindre 45 %. Au niveau national, la baisse est estimée à près de 4Md€.

Pour mémoire, entre 2007 et 2009 les DMTO de l'Allier avaient baissé de -38%, soit 3 points de plus que la moyenne nationale (-35%).

Pour la construction du budget, l'hypothèse retenue se traduit par une baisse de 34% (soit -9,7 M€) par rapport au montant constaté au compte administratif 2019 et l'inscription est ramenée à 19 M€.

**Le dispositif d'avances remboursables de DMTO** accordées par l'Etat nous permet d'inscrire une recette supplémentaire de 9 676 022 €. Cette somme représente l'écart entre la moyenne du produit des DMTO 2017, 2018 et 2019 (28 676 022 €) et notre prévision de recettes 2020, arrêtée à 19 000 000 €. Ces avances seront versées au cours du troisième trimestre 2020 et un ajustement interviendra en 2021 une fois que sera connu le montant définitif de la perte DMTO 2020. Les départements rembourseront ces avances en 2021 et 2022 par l'intermédiaire de prélèvement sur les attributions mensuelles de fiscalité.

Concernant **la taxe sur la consommation finale d'électricité**, une baisse entre 7 et 10 % est envisagée. Il a été retenu un taux de 7,8 %, soit une réduction du produit de 300 000 €.

La **taxe d'aménagement** pourrait également être affectée par la situation. L'impact a été estimé à 15 %. (- 200 000 € sur une recette prévue de 1,2 M€).

La probabilité d'une diminution des recettes de **TICPE (part complémentaire)** semble forte compte tenu des mesures de confinement qui ont réduit, par définition, le nombre des déplacements et la demande en carburant.

En revanche, les produits de **TICPE et de TSCA** perçus par les départements correspondant à la compensation de transferts de compétences (RSA et acte II de la décentralisation) seront constants et ne pourront se situer en deçà du niveau des compensations historiques, s'agissant de droits à compensation.

### **Les fonds de péréquation :**

La Loi de Finances pour 2020 a acté la fusion des **trois fonds de péréquation** assis sur les recettes des DMTO (fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, fonds de solidarité des Départements, fonds de soutien interdépartemental). Cette refonte du système a pour objectif de renforcer la péréquation, en améliorant son rendement avec un système plus lisible.

Le montant annuel du fonds globalisé au niveau national est pérennisé à hauteur de 1,6 Md€ et peut amortir les fluctuations à la baisse des DMTO grâce à un système de mise en réserve. La crise sanitaire que nous traversons sera sans doute l'occasion de mettre en œuvre ce dispositif afin d'atténuer les pertes de recettes à venir pour les Départements.

Le montant de l'attribution prévisionnelle globalisée pour 2020 s'établit à 24 700 000 €, sachant qu'il reste difficile de prévoir cette recette étant donné la complexité des critères et leur dépendance par rapport à des évolutions nationales moyennes.

### **Les autres recettes de fonctionnement les plus significatives :**

Le financement des allocations individuelles de solidarité s'élève à 57 291 959 € et les concours de l'état s'établissent à 64 937 933 €. Le FSE est prévu à hauteur de 2 246 000 €.

Enfin, une recette exceptionnelle en lien direct avec la crise sanitaire est attendue à hauteur de 581 758 €. L'État va contribuer à l'achat de masques de protection et en parallèle une aide va être sollicitée auprès de l'Europe.

Les recettes de fonctionnement				
	BP 2019	Projet BP 2020 initial	Projet BP 2020	Evol BP2020/BP2019
<b>La fiscalité directe</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	93 166 300 €	93 982 364 €	94 466 136 €	1,40%
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	13 600 000 €	14 000 000 €	14 748 229 €	8,44%
Attribution de compensation CVAE (versée par la Région)	- €			
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 400 000 €	1 500 000 €	1 648 401 €	17,74%
Compensations des exonérations fiscales	4 400 000 €	4 350 000 €	4 364 937 €	-0,80%
Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR)	10 698 283 €	10 698 283 €	10 698 283 €	0,00%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	12 550 000 €	12 518 200 €	12 518 201 €	-0,25%
<b>Sous-total fiscalité directe</b>	<b>135 814 583 €</b>	<b>137 048 847 €</b>	<b>138 444 187 €</b>	<b>1,94%</b>
<b>La fiscalité indirecte</b>				
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	25 800 000 €	26 400 000 €	28 676 022 €	11,15%
Taxe sur les conventions d'assurance (art.77)	33 800 000 €	35 100 000 €	35 100 000 €	3,85%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 900 000 €	3 850 000 €	3 550 000 €	-8,97%
Taxe d'aménagement	1 300 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	-23,08%
<b>Sous-total fiscalité indirecte</b>	<b>64 800 000 €</b>	<b>66 550 000 €</b>	<b>68 326 022 €</b>	<b>5,44%</b>
<b>Les fonds de péréquation</b>				
Fonds de péréquation DMTO	5 500 000 €			
Fonds de solidarité DMTO	10 300 000 €	24 700 000 €	24 950 000 €	7,50%
Fonds de soutien interdépartemental	7 408 909 €			
Fonds de péréquation CVAE	730 000 €	1 469 000 €	1 023 000 €	40,14%
<b>Sous-total fonds de péréquation</b>	<b>23 938 909 €</b>	<b>26 169 000 €</b>	<b>25 973 000 €</b>	<b>8,50%</b>
<b>Les concours de l'Etat</b>				
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	51 868 729 €	51 349 997 €	51 411 370 €	-0,88%
Dotations générales de décentralisation (DGD)	2 726 563 €	2 726 563 €	2 726 563 €	0,00%
Fonds de compensation péréquée	8 845 000 €	9 300 000 €	9 300 000 €	5,14%
Fonds de stabilisation	1 468 147 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2,17%
<b>Sous-total concours de l'Etat</b>	<b>64 908 439 €</b>	<b>64 876 560 €</b>	<b>64 937 933 €</b>	<b>0,05%</b>
<b>Le financement des transferts de compétence</b>				
Recettes (APA, PCH, RSA)	58 541 959 €	57 291 959 €	57 291 959 €	-2,14%
Taxe sur les conventions d'assurance	27 700 000 €	28 600 000 €	28 600 000 €	3,25%
<i>dont transferts de compétence</i>	20 600 000 €	21 300 000 €	21 300 000 €	3,40%
<i>dont participation SDIS</i>	7 100 000 €	7 300 000 €	7 300 000 €	2,82%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE complémentaire	5 200 000 €	5 100 000 €	4 950 000 €	-4,81%
<b>Sous-total financement des transferts</b>	<b>91 441 959 €</b>	<b>90 991 959 €</b>	<b>90 841 959 €</b>	<b>-0,66%</b>
<b>Autres</b>				
Autres	29 838 415 €	29 483 760 €	29 849 890 €	0,04%
<i>dont produit des domaines</i>	3 689 080 €	4 149 723 €	4 398 723 €	19,24%
<i>dont recouvrement sur bénéficiaires dans le secteur des solidarités</i>	3 444 000 €	3 533 000 €	3 758 828 €	9,14%
<i>dont autres participations Europe / Etat/Région et collectivités territoriales</i>	21 009 529 €	17 820 173 €	18 259 316 €	-13,09%
<i>dont FSE (à partir de 2016)</i>	1 441 000 €	2 565 600 €	2 246 000 €	55,86%
<i>dont autres</i>	254 806 €	1 415 264 €	1 187 023 €	365,85%
<b>Total Général</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>410 742 305 €</b>	<b>415 120 126 €</b>	<b>418 372 991 €</b>	<b>1,86%</b>

## **B) Les dépenses de fonctionnement : 378 075 742 €**

La crise sanitaire a pu **ralentir la mise en œuvre des projets d'investissement et réduire certaines dépenses de fonctionnement** du fait de l'arrêt des services concernés. A l'inverse, elle a généré **des dépenses nouvelles**, comme l'achat de masques et autres matériels de protection de la population et rendu indispensable la prise de décisions dans l'urgence pour répondre aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Le projet de BP 2020 prévoyait un montant total de dépenses de fonctionnement de 374,563 M€. A partir des ajustements proposés et nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, il est porté à **378,075 M€, soit une progression de 3,512 M€.**

### **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 34 991 829 €**

Les ajustements réalisés sur ce chapitre comptable conduisent à une progression des dépenses de 640 677 € par rapport à la version initiale du BP 2020.

Concernant les transports, pour rappel, l'exercice 2020 est marqué par la prise en charge en directe par la région des flux financiers historiques avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD) (-2 210 000 € par rapport à 2019). D'autre part, la période de confinement a engendré un arrêt partiel des transports départementaux, notamment à destination des élèves. La région, par l'intermédiaire et en accord avec le département, a décidé d'indemniser les transporteurs afin de compenser leur perte de chiffre d'affaires. Cette dépense exceptionnelle est imputée sur le chapitre comptable 67 mais afin de ne pas fausser l'analyse par rapport au BP 2019 et à la version initiale du BP 2020, cette dépense de 2 083 000 € est intégrée au chapitre 011. Globalement, cette indemnisation exceptionnelle qui intervient à la place du paiement des prestations aux transporteurs n'a pas de conséquences sur les finances départementales. En effet, ces ajustements seront intégrés dans notre convention avec la Région.

La crise sanitaire est à l'origine de dépenses nouvelles nécessaires à la protection des bourbonnais et des agents du département. L'achat de masques pour l'essentiel, mais aussi de sur-blouses ou de thermomètres nécessite une inscription budgétaire de 1,8 M€, compensée partiellement par l'Etat, comme rappelé dans la partie recettes de ce rapport.

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Loi de finances rectificative pour 2020, l'Etat a élargi le dispositif qui encadre l'étalement des charges sur plusieurs exercices aux dépenses liées à la crise sanitaire. Cette possibilité offerte aux collectivités permet, par un jeu d'écritures comptables, de basculer en section d'investissement des charges de fonctionnement, et ainsi les financer par l'emprunt. La liste précise des dépenses éligibles n'étant pas encore arrêtée précisément au moment de la préparation de ce rapport, il est inscrit un montant prévisionnel de 2 100 000 € de charges à répartir sur 3 années afin de réaliser les écritures comptables nécessaires. Il pourra être ajusté en DM.

Cette période inattendue et exceptionnelle de confinement qui a mis l'économie mondiale en sommeil s'est traduite également pour notre Département par un ralentissement de son activité. Des économies dans certains secteurs ont été constatées et viennent compenser pour partie les dépenses exceptionnelles citées précédemment.

Les principaux ajustements de crédits sur le chapitre « charges à caractère général » sont les suivants :



- Les frais de carburants : -346 000 €
- Les frais de chauffage et électricité : -70 000 €
- Les fournitures de voirie : -650 000 €, dont -300 000 € de travaux en régie qui sont par conséquent confiés à des entreprises et apparaissent désormais en dépenses d'investissement,
- Les fournitures de bureau : -37 680 €
- L'audit numérique de l'infrastructures des collèges : -100 000 €
- Hausse de l'indemnité journalière des assistants familiaux (+7€/enfant/jour) : + 302 400 €
- Les frais de déplacement et les frais de mission : -220 000 € (assistants familiaux) et -50 000 € pour autres agents
- La formation : -45 400 €

### **Les charges de personnel (chapitre 012) : 83 572 114 €**

Par rapport à la version initiale du projet de BP 2020, les dépenses de personnel ont évolué de 30 000 € à la hausse. A l'intérieur, de cette enveloppe 100 000 € ont été inscrits afin de verser une prime pour les personnels en surcroît d'activités pendant la crise. A l'inverse, les crédits prévus pour les frais de remplacement (associations intermédiaires) ont été diminués de 60 000 €.

Au-delà de ces ajustements liés à la période exceptionnelle, le projet de budget présente des charges de personnel en progression de 1,39% par rapport au BP 2019. Cette évolution est ramenée à 1,1% par rapport au réalisé 2019.

Ce budget ressources humaines intègre les facteurs statutaires externes et internes à la collectivité avec notamment :

- La poursuite de la mise en application du PPCR pour 103 000 €,
- L'impact de l'avancement d'échelon des agents pour 400 000 €,
- L'impact de l'avancement de grade et la promotion interne pour 70 000€.

Une réflexion constante sur le remplacement des départs en retraite, les redéploiements et les vacances de poste est assurée afin de contenir la masse salariale. La prévision budgétaire prend aussi en compte la vague de nouvelles embauches d'assistants familiaux prévues début 2020 et les frais afférents.

### **Les dépenses du secteur social : 214 638 249 €**

Le secteur des solidarités est au cœur du champ d'intervention du Département et représente 57% des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais de personnel). Les allocations individuelles de solidarité, l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active sont estimés pour 2020 à 132 792 368 € (127 685 949 € au BP 2019), soit en hausse de 4%. Les frais d'hébergement pour les personnes âgées, handicapées et les enfants représentent aussi une part importante (28,8%) des dépenses du secteur social.

Les premiers impacts de la crise du COVID-19 se font sentir sur le secteur de l'insertion et les crédits liés au RSA ont dû être ajustés à hauteur de 67,7 M€ alors que la prévision initiale s'établissait à 65 M€. La crise économique redoutée par les pays frappés par la pandémie nous laisse craindre une accélération du nombre de bénéficiaires sur l'année 2020 et les années suivantes.

D'autre part, un dispositif exceptionnel d'aide à destination des petits entrepreneurs en difficulté a été mise en place avec une inscription budgétaire de 500 000 €.

Le montant total du reste à charge évalué lors de la construction de la première maquette budgétaire 2020 est dégradé principalement par l'ajustement à la hausse des dépenses liées au RSA. Il augmente de 2,8 M€ pour atteindre 75 500 409 €.

**Le reste à charge 2020 se présente comme suit :**

<b>BP 2020 en €</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Compensations</b>	<b>Reste à charge (RAC)</b>	<b>RAC : BP 2020/BP 2019</b>
<b>APA</b>	51 727 771	20 160 000	31 567 771	-1%
<b>PCH</b>	13 387 000	3 600 000	9 787 000	+0,5%
<b>RSA</b>	67 677 597	33 531 959	34 145 638	+25,2%
<b>TOTAL</b>	<b>132 792 368</b>	<b>57 291 959</b>	<b>75 500 409</b>	<b>+9,5%</b>

Pour calculer le reste à charge effectif, il convient d'ajouter les montants prévisionnels au titre du fonds de solidarité (11 650 000 €), au titre du fonds de compensation « péréquée » (9 300 000 €) et au titre du fonds de stabilisation (1 500 000 €), soit au total 22 450 000 €. Le reste à charge est ramené 53 050 409 €.

L'autre volet important des dépenses du secteur social concerne les frais d'hébergement pour les personnes âgées, handicapées et les enfants confiés. La somme prévue au budget 2020 s'établit à 61 906 329 €. (BP 2019 : 62 522 550 €)

#### **Les subventions de fonctionnement (comptes 657) : 11 659 827 €**

Dans le contexte de crise sanitaire, le Département maintient son soutien aux différents partenaires du territoire. En ce sens, le budget présenté a peu évolué par rapport à la version initiale.

L'ajustement principal concerne l'Agence d'attractivité avec une baisse de 370 000 € de la subvention prévisionnelle. La mise en route de cet outil de développement du bourbonnais est décalée à l'automne 2020.

Enfin, il est à noter qu'il n'est pas inscrit de dépenses imprévues en section de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement, par chapitre budgétaire, entre le BP 2019 et le BP 2020.

<b>Les dépenses de fonctionnement</b>				
	<b>BP 2019</b>	<b>Projet BP 2020 initial</b>	<b>Projet BP 2020</b>	<b>Evol BP2020/BP2019</b>
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>				
011 - Charges à caractère général	35 792 135 €	34 351 152 €	34 991 829 €	-2,24%
<i>Charges à caractère général hors transport</i>	19 927 135 €	20 634 552 €	21 267 229 €	6,72%
<i>Transports (art. 6245)</i>	15 865 000 €	13 716 600 €	13 724 600 €	-13,49%
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>				
012 - Charges de personnel et frais assimilés	82 427 424 €	83 540 114 €	83 572 114 €	1,39%
<b>Allocations individuelles de solidarités (AIS)</b>				
016 - APA	52 676 000 €	51 645 000 €	51 760 271 €	-1,74%
<i>dont allocation</i>	52 656 000 €	51 625 000 €	51 727 771 €	-1,76%
017 - RSA	65 548 013 €	68 699 729 €	71 749 326 €	9,46%
<i>dont allocation</i>	61 674 949 €	65 000 000 €	67 677 597 €	9,73%
PCH	13 355 000 €	13 387 000 €	13 387 000 €	0,24%
<i>Sous-total AIS sans indus</i>	127 685 949 €	130 012 000 €	132 792 368 €	4,00%
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>				
65 - Autres charges de gestion courante (hors PCH)	106 991 602 €	112 758 754 €	112 409 178 €	5,06%
<i>dont subventions</i>	11 876 284 €	11 774 016 €	11 659 827 €	-1,82%
<i>dont SDIS</i>	15 657 393 €	15 657 393 €	15 657 393 €	0,00%
<i>dont dépenses sociales (hors AIS)</i>	68 872 021 €	75 481 000 €	75 639 279 €	9,83%
<i>dont collèges</i>	3 763 400 €	3 746 000 €	3 746 000 €	-0,46%
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>				
66 - Charges financières	5 637 632 €	5 352 053 €	5 352 053 €	-5,07%
<i>dont intérêts des emprunts (y compris CSO à partir de 2016)</i>	5 507 632 €	4 802 053 €	4 832 053 €	-12,27%
<b>Chapitre 014 - Atténuations de produits</b>				
014 - Atténuations de produits	4 873 347 €	4 310 930 €	4 330 930 €	-11,13%
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>				
022 - Dépenses imprévues	- €	- €		
<b>Autres</b>				
Autres	585 943 €	518 542 €	523 041 €	-10,74%
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>367 887 096 €</b>	<b>374 563 274 €</b>	<b>378 075 742 €</b>	<b>2,77%</b>

## 2) La section d'investissement

### A) Les recettes d'investissement : 65 088 044 €

Le montant indiqué ci-dessus ne tient pas compte des inscriptions de crédits nécessaires pour les opérations de refinancement et l'utilisation éventuelle des crédits long terme revolving (CLTR).

Les recettes d'investissement du projet initial de BP 2020, hors emprunt prévisionnel, présentaient la particularité de progresser sensiblement par rapport à celles de 2019 avec l'inscription notamment :

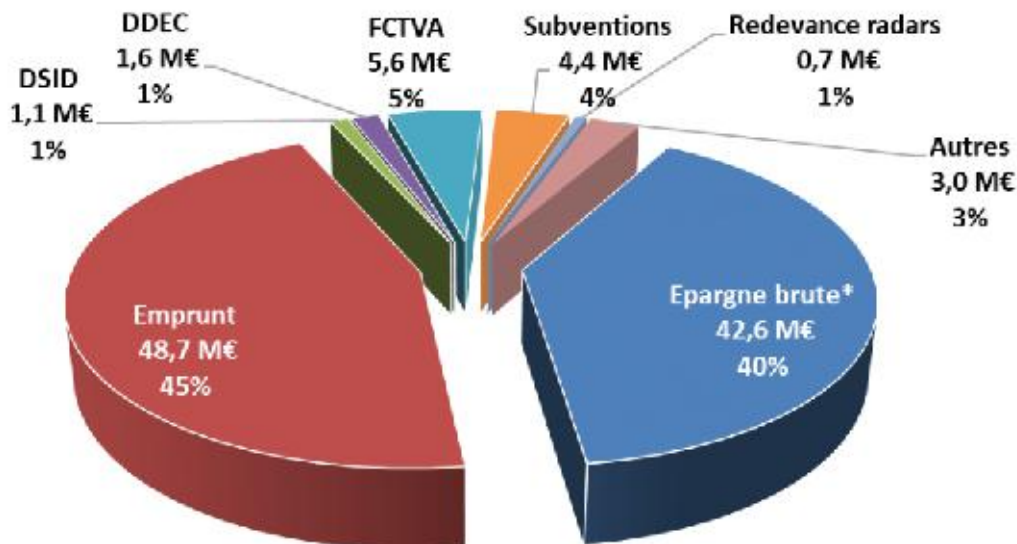
- Des subventions attendues de la Région dans le cadre du Pacte Allier : 2 067 750 €
- Les subventions hors pacte Allier : 3 513 136 € (Europe, Etat, communes), dont la soulte que l'Etat devait verser au Département suite au déclassement de la RN7 sur Varennes sur Allier pour un montant de 0,8 M€.

Elles s'élevaient au total à 17,825 M€ et sont, dans le projet présenté, ramené à **16,364 M€**, soit une perte de 1,461 M€.

Le montant des recettes d'investissement a été reconsidéré en ce qui concerne les subventions en provenance des partenaires de la collectivité.

- En effet, **la soulte** sus évoquée sera versée non pas au Département mais à la commune de Varennes sur Allier, ce qui va se traduire pour notre collectivité par une **perte de 800 000 €**.
- En outre, il apparait que les subventions en provenance de la **Région au titre du Pacte Allier** inscrites lors de la préparation du BP version initiale doivent être réduites **de 1,182 M€**, au regard de la prévision d'encaissement.
- Concernant **la DSID**, les informations obtenues laissent supposer que le produit sera inférieur aux estimations de 200 000 €.
- Concernant les **radars automatiques**, la perte proposée s'explique par la forte réduction des déplacements des automobilistes pendant la période de confinement de deux mois et sans doute un peu plus, étant donné que le « dé confinement » se fait par étapes.

Le graphique ci-dessous précise la répartition du financement des dépenses investissements.



\* L'épargne brute intègre la reprise du résultat 2019 : 2,3 M€

Le montant d'emprunt qui dépend directement du niveau d'épargne brute et du montant des dépenses d'investissement, est revu à la hausse et s'établit à 48,7 M€, alors que la prévision initiale était de 44,4 M€.

## B) Les dépenses d'investissement : 108 468 938 €

Le montant indiqué ci-dessus ne tient pas compte des inscriptions de crédits nécessaires pour les opérations de refinancement et l'utilisation éventuelle des crédits long terme revolving (CLTR).

Les dépenses d'investissement direct et indirect étaient estimées initialement à 70,122 M€. Cette inscription budgétaire, en hausse de 7,865 M€ par rapport au BP 219, illustre les efforts du Département pour aménager, développer et rendre attractif le territoire. Les actions prévues s'inscrivent dans le Projet départemental lancé en 2016 et la convention cadre du Pacte Allier 2019-2021 conclue avec la Région Auvergne Rhône Alpes en février 2019.

La crise sanitaire ne doit pas altérer notre ambition de développement pour le territoire, mais au contraire la renforcer. Il est de notre devoir de relancer l'économie du territoire bourbonnais et de le rendre toujours plus attractif. En ce sens, le volume des investissements pour l'exercice 2020 est porté à 75 M€ dont 5 M€ sont injectés dans un plan de relance qui doit permettre de répondre aux nouvelles aspirations des habitants et faire émerger des projets innovants.

Le volume global de l'enveloppe de **75 M€** se décompose de la manière suivante :

- 39,197 M€ (29,384 M€ au BP 2019) au titre des investissements indirects,
- 35,803 M€ (34,825 M€ au BP 2019) pour les investissements directs.

### **Les investissements directs :**

Le Département maintient un niveau élevé d'investissement direct afin notamment d'entretenir le patrimoine routier et bâti, et d'offrir aux collégiens bourbonnais les meilleures conditions matérielles d'apprentissage.

Le tableau ci-après détaille les montants en crédits de paiement des investissements directs, prévus au BP 2019 et au projet de BP 2020.

	BP 2019	BP 2020 version initiale	Projet BP 2020
<b>INVESTISSEMENTS DIRECTS (hors travaux régie)</b>	<b>32 971 531</b>	<b>35 513 342</b>	<b>35 803 236</b>
les routes départementales *	15 000 000	13 767 400	13 427 450
les bâtiments *	2 375 300	1 963 200	1 963 200
les collèges *	8 061 000	7 270 000	7 270 000
autres bâtiments (MIJ-MAB, Paléopolis...) *	767 122	818 154	818 154
les acquisitions (matériel informatique, véhicules...)	5 780 404	5 490 224	5 234 514
les autres équipements investissements directs	518 000	551 103	1 725 051
pacte allier	3 891 825	9 382 261	8 793 867
<i>* y compris travaux en régie</i>			

Les principaux ajustements par rapport à la version initiale du budget concernent les points suivants :

- -0,3 M€ sur les travaux routiers, afin d'intégrer la révision de la programmation des opérations 2020.
- +1,2 M€ de crédits inscrits en investissement direct en lien avec le report de la taxe d'aménagement
- -0,2 M€ pour tenir compte des décalages de projets informatiques

### **Le Pacte Allier**

Une convention cadre 2019-2021, le Pacte Allier, a été passée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour renforcer l'attractivité, l'ouverture et la compétitivité du territoire.

Le tableau ci-après détaille les montants en crédits de paiement des investissements directs liés au Pacte Allier prévus au BP 2019 et au projet de BP 2020 :

	BP 2019	BP 2020 version initiale	Projet BP 2020
<b>pacte allier</b>	<b>3 891 825</b>	<b>9 382 261</b>	<b>8 793 867</b>
<i>Via allier</i>	600 000	509 000	488 320
<i>Renforcement des itinéraires de substitution</i>	300 000	3 375 000	2 915 000
<i>Ouvrages d'art remarquables</i>	600 000	1 500 000	787 385
<i>Photovoltaïque sur bâtiments publics (Pacte Allier)</i>		35 000	35 000
<i>Paléopolis</i>	281 825	1 108 188	1 108 188
<i>Numéribus</i>	240 000	185 000	834
<i>Sur le chemin des Bourbons</i>	1 870 000	1 446 073	2 042 190
<i>Thermalisme et Industrie</i>		1 224 000	1 416 950

Les principaux ajustements par rapport à la version initiale du budget concernent les points suivants :

- -0,184 M€ pour acter la décision de ne pas équiper une 2<sup>ème</sup> Bourbon'net,
- +1,037 M€ pour verser les avances aux entreprises qui ont passé des marchés avec le Département pour la réalisation du programme « Lumières sur le Bourbonnais » et intégrer des dépenses supplémentaires sur le mapping vidéo installé à Vichy, sachant qu'une part de ces dépenses sera compensée par le territoire,
- -0,460 M€ dans la mise en œuvre du programme d'aménagement d'itinéraires de substitution,
- -0,6 M€ décalage des opérations prévues sur les ouvrages d'art.

### **Les investissements indirects :**

A travers différents dispositifs, le Département soutient le tissu associatif local ainsi que le monde économique bourbonnais.

Les ajustements majeurs de ce nouveau budget 2020 version COVID-19 sont intégrés dans la partie investissements indirects. En effet, le Département entend jouer un rôle moteur dans la relance de l'économie de notre territoire et une enveloppe de 5 M€ est dédiée à des actions nouvelles, innovantes, en phase avec les évolutions de notre société. Le plan de relance intègre notamment notre participation aux trois fonds régionaux d'urgence en faveur des entreprises du secteur du tourisme, de l'hébergement, de la restauration, en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, plus généralement, des très petites entreprises et associations du secteur des services à la population. Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 2,082 M€ (dont un tiers pour des raisons comptables sur le chapitre 27).

Le tableau ci-après détaille les montants en crédits de paiement des investissements indirects :

	BP 2019	BP 2020	BP 2020
<b>INVESTISSEMENTS INDIRECTS</b>	<b>29 284 519</b>	<b>34 608 648</b>	<b>39 196 764</b>
communes et intercommunalités	15 278 560	21 169 186	21 162 556
habitat	2 569 534	2 707 200	2 707 200
économie	1 847 693	1 765 123	326 983
fonds régionaux d'urgences			2 082 210
très haut débit et téléphonie mobile	2 790 000	1 976 000	1 976 000
EHPAD	1 040 000	982 500	762 500
SDIS	750 000	1 000 000	1 000 000
patrimoine - culture - sport	506 411	474 664	474 664
tourisme	350 000	430 000	272 000
agriculture	770 000	466 283	410 516
assainissement - eau potable	745 799	774 113	774 113
électrification rurale	1 084 000	1 060 000	1 060 000
autres dont actions plan de relance	1 552 521	1 803 580	6 188 023

Pour conclure sur la globalité des dépenses d'investissement, il est à souligner :

- qu'aucun crédit n'a été inscrit en dépenses imprévues,
- que le remboursement du capital de l'emprunt représente une charge de 29,617 M€,
- qu'en fonction du nombre d'entreprises qui utilisera la faculté qui leur est offerte de solliciter une avance sur marché, une dépense supplémentaire estimée à 1 M€ pourrait être appelée.



### 3) La trajectoire budgétaire

#### A) Un budget marqué par des dispositions exceptionnelles

Les ajustements budgétaires exposés ci-dessus ont modifié les équilibres du projet de budget arrêté avant le confinement qui devait être examiné par l'Assemblée départementale lors de la session du 9 avril 2020. Pour rappel, à ce stade, **l'épargne brute prévisionnelle** s'élevait à **40,6 M€** et le **besoin d'emprunt** était de **44,4 M€**.

#### Le dispositif d'avances remboursables des DMTO

En section de fonctionnement, par rapport à la première version du budget 2020, les dépenses ont augmenté de 3,512 € pour atteindre 378,075 M€. Dans le même temps, les recettes du Département, sans la sollicitation du dispositif d'avances remboursables de DMTO, accusent une perte de 6,423 M€. En utilisant cet artifice proposé par l'Etat qui représente une avance de 9,7 M€ pour notre Département, les recettes sont portées à 418,373 M€, soit une hausse de 3,253 M€ par rapport au projet de budget initial. **L'épargne brute** qui en découle s'établit à **40,3 M€**, soit un montant proche de la première version du BP 2020.

#### Le plan de relance de l'économie locale

Au niveau de l'investissement, je vous propose de porter notre enveloppe à hauteur de 75 M€ afin de jouer un rôle moteur dans la relance de l'économie locale. Cet objectif se traduit par une progression des dépenses d'investissement direct et indirect de 4,9 M€ par rapport au budget initial. En parallèle, les recettes d'investissement sont ajustées à la baisse de 1,461 M€ au regard notamment du prévisionnel d'encaissement des subventions attendues pour nos différents projets.

#### L'étalement des dépenses liées à la crise sanitaire

L'Etat a étendu le dispositif comptable d'étalement des charges aux dépenses liées à la crise du COVID-19. Ce procédé comptable permet de basculer des dépenses de fonctionnement en investissement et d'étaler la charge sur 3 ans par l'intermédiaire des dotations aux amortissements. La conséquence directe de ce mécanisme est le financement de ces dépenses par des recettes d'investissement en l'occurrence l'emprunt.

#### La reprise des résultats du compte administratif 2019

Les ordonnances prises par l'Etat pour répondre aux besoins exceptionnels des collectivités nous ont donné la possibilité de décaler le vote du budget afin d'intégrer les conséquences de la crise sanitaire. Cette possibilité que nous avons saisie, nous permet de voter lors de la même session le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020. Jusqu'à présent le compte administratif était voté lors de la session de juin et les résultats étaient repris comptablement au moment du vote du budget supplémentaire, généralement en octobre. Afin de respecter l'orthodoxie budgétaire, le budget primitif n'a jamais été équilibré, depuis 2015, par une reprise des résultats antérieurs.

En 2020, je vous propose, exceptionnellement, afin de répondre aux difficultés budgétaires engendrées par la crise sanitaire, de reprendre le résultat comptable 2019 au moment du vote du budget primitif.

Le résultat du compte administratif se décompose de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement : 22 789 463,77 €

Déficit d'investissement : 19 705 817,44 €

L'affectation de l'excédent de fonctionnement est réalisée de la manière suivante :

Au compte 1068 : 20 453 817,44 € (dont 19 705 817,44 € pour couvrir le déficit d'investissement et 748 000 € pour financer le premier versement de l'adhésion du Département à l'AFL).

Le solde, 2 335 646,33 €, est repris intégralement en section de fonctionnement ce qui permet de relever **l'épargne brute** à hauteur de **42,633 M€**.

Le projet de budget 2020 se présente comme suit à l'issue de l'ensemble des saisies :

		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	126 318 018,92	83 818 018,92	42 500 000,00
	Dépenses	189 118 756,41	175 174 756,41	13 944 000,00
	Equilibre	-62 800 737,49	-91 356 737,49	28 556 000,00
Fonctionnement	Recettes	431 052 637,40	420 708 637,40	10 344 000,00
	Dépenses	416 975 742,14	378 075 742,14	38 900 000,00
	Equilibre	14 076 895,26	42 632 895,26	-28 556 000,00
Total	Recettes	557 370 656,32	504 526 656,32	52 844 000,00
	Dépenses	606 094 498,55	553 250 498,55	52 844 000,00
	Equilibre	-48 723 842,23	-48 723 842,23	0,00

Afin d'équilibrer globalement le budget 2020, je vous propose d'afficher un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 14 076 895,26 € et d'assurer le financement de la section d'investissement par un emprunt de 48 723 842,23 €.

## B) Des ratios d'analyse budgétaire satisfaisants

Les mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat associées à la reprise des résultats du compte administratif 2019 nous ont permis de limiter l'impact de la crise sanitaire sur notre budget 2020 et d'afficher des indicateurs financiers plutôt satisfaisants. L'épargne brute est en hausse de 2,1 M€ par rapport au budget initial 2020 et en baisse de 6,9 M€ par rapport à l'exercice 2019 particulièrement flatteur en termes de résultat financier.

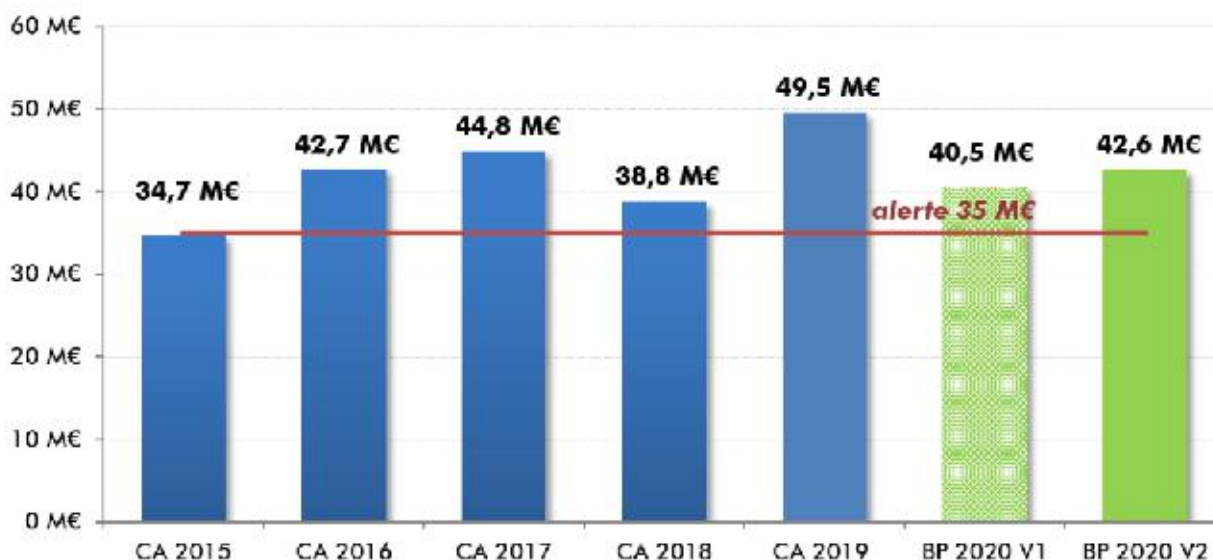
Cependant, les indicateurs financiers qui découlent du projet de budget 2020 sont faussés par l'utilisation des artifices proposés par l'Etat. En effet, le dispositif d'avances remboursables des DMTO permet de soulager la section de fonctionnement en 2020 mais pénalisera les budgets 2021 et 2022 avec les remboursements à venir. Concernant le procédé d'étalement des dépenses liées au COVID-19, ce mécanisme déplace le poids de la charge de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et c'est par le recours à l'emprunt, donc un accroissement de l'encours de dette, que ces charges sont financées.

C'est pourquoi, l'ensemble des départements attend de l'Etat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 des réponses pérennes et structurelles à leurs difficultés croissantes pour garantir leur soutenabilité financière. Des engagements ont été pris. Leur concrétisation est indispensable.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'épargne brute :

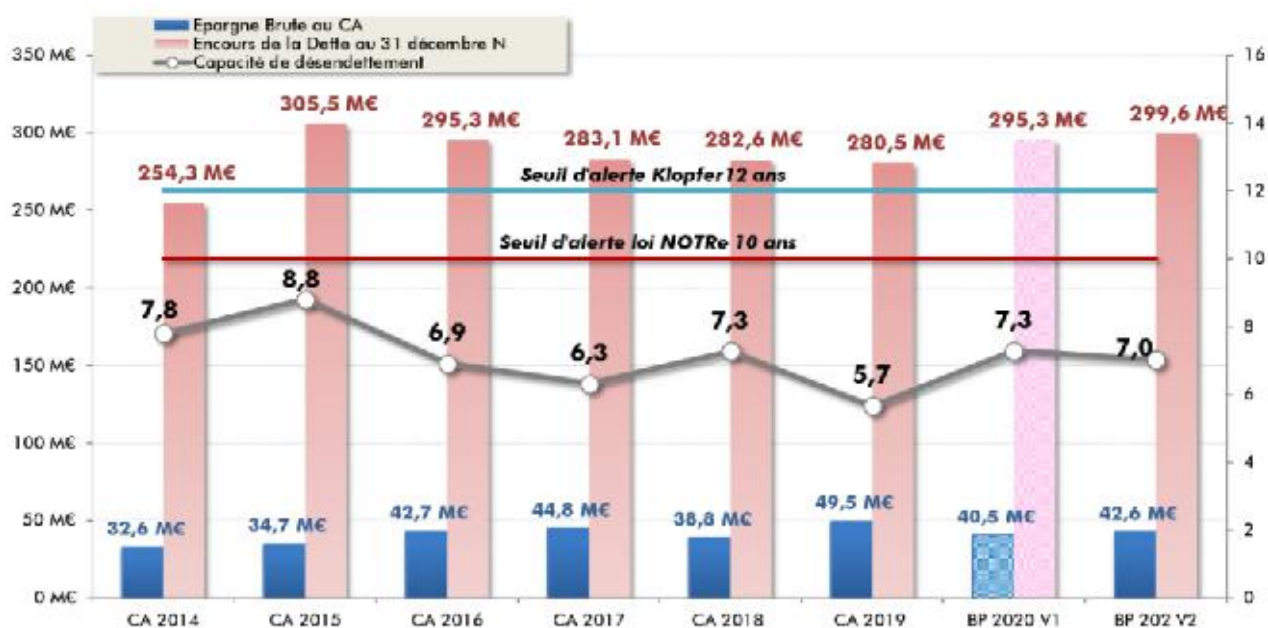
	BP 2019	CA 2019	BP 2020 - V1 (avril)	BP 2020 - V2 (juillet)
recettes réelles de fonctionnement	410 742 305,00	420 397 682,00	415 120 126,06	408 696 969,07
résultat reporté				2 335 646,33
avances remboursables DMTO				9 676 022,00
dépenses réelles de fonctionnement	367 887 096,28	371 132 118,00	374 563 274,02	378 075 742,14
<b>épargne brute *</b>	<b>42 855 208,72</b>	<b>49 265 564,00</b>	<b>40 556 852,04</b>	<b>42 632 895,26</b>
taux d'épargne brute	10,43%	11,72%	9,77%	10,13%
remboursement du capital	28 420 786,00	30 694 172,00	29 617 366,00	29 617 365,96
emprunt	35 737 846,10	28 600 000,00	44 448 044,76	48 723 842,23
encours de dette		280 485 629,00	295 316 307,76	299 592 105,27
capacité de désendettement		5,69	7,28	7,03

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de notre épargne brute depuis 2015 constatée aux comptes administratifs ainsi que les deux prévisions budgétaires 2020, avant et après crise sanitaire. L'épargne brute de la deuxième version du BP 2020 intègre la reprise du résultat.



Le volume d'investissement porté à hauteur de 75 M€ ainsi que le transfert des dépenses liées au COVID-19 en section d'investissement nécessite une hausse du recours à l'emprunt par rapport à la version initiale du BP 2020. Le budget initial prévoyait un montant d'emprunt de 44,4 M€. Le projet de budget tel qu'il vient de vous être présenté fait appel à un montant d'emprunt de 48,7 M€.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'encours de dette, de l'épargne brute et la capacité de désendettement qui en découle :



L'équilibre global du projet de BP 2020, en mouvements budgétaires (soit mouvements d'ordre et mouvements réels) se présente comme suit :

Mouvements budgétaires en €	BP 2019	BP 2020
Investissement (Dépenses / Recettes)	145 613 328,32	189 118 756,41
Fonctionnement (Dépenses / Recettes)	420 596 825,00	431 052 637,40
<b>TOTAL</b>	<b>566 210 153,32</b>	<b>620 171 393,81</b>

Les montants 2020 intègrent la reprise des résultats du CA 2019

Le tableau ci-dessous présente, en mouvements réels, les montants prévus au projet de BP 2020 et les compare aux montants du BP 2019 :

En €	BP 2019	Projet BP 2020	Projet BP 2020 / BP 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>			
dépenses	134 500 867,82	175 174 756,41	+30,24%
recettes (hors emprunt)	55 907 813,00	83 818 018,92	+49,92%
<b>besoin de financement</b>	<b>78 593 054,82</b>	<b>91 356 737,49</b>	<b>+16,24%</b>
dépenses	367 887 096,28	378 075 742,14	+2,77%
recettes	410 742 305,00	420 708 637,40	+2,43%
<b>épargne brute</b>	<b>42 855 208,72</b>	<b>42 632 895,26</b>	<b>-0,52%</b>
dépenses	502 387 964,10	553 250 498,55	+10,12%
recettes	466 650 118,12	504 526 656,32	+8,12%
<b>emprunt</b>	<b>35 737 845,98</b>	<b>48 723 842,23</b>	<b>+36,34%</b>

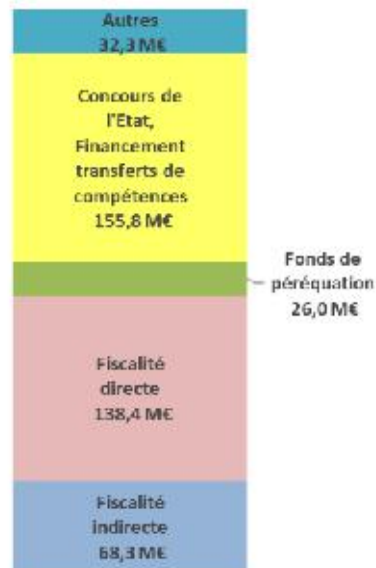
Les montants 2020 intègrent la reprise des résultats du CA 2019

## Section de fonctionnement 420,8 M€ (y compris reprise du résultat)

Dépenses de fonctionnement (mouvements réels)

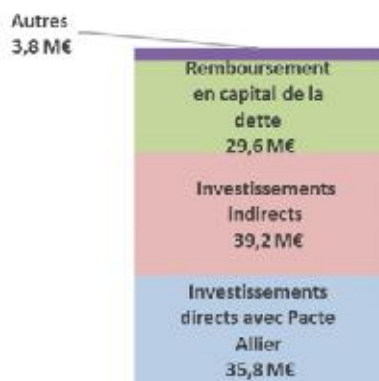


Recettes de fonctionnement (mouvements réels)

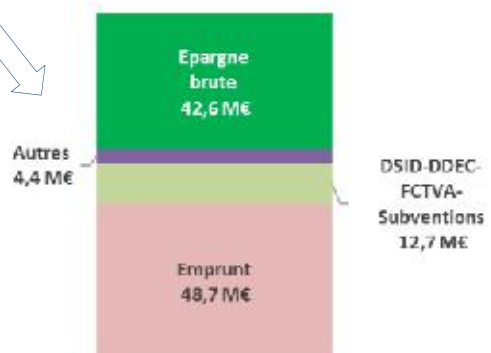


## Section d'investissement : 108,4 M€ (hors CLTR et refinancement)

Dépenses d'investissement (mouvements réels)



Recettes d'investissement (mouvements réels)



## 2ème partie : les budgets annexes

### 1) Le budget annexe 2020 du bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE)

Le BDQE gère les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable entrant pour partie dans le champ concurrentiel.

Les comptes du BDQE sont ainsi retranscrits dans un budget annexe, construit sur les bases de la nomenclature M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Le projet budget 2020 du BDQE s'équilibre comme suit, avant le report des résultats du compte administratif 2019 :

En euro	BP 2019	Projet BP 2020
Section de fonctionnement	1 637 628,00	1 626 325,68
Section d'investissement	41 980,00	33 684,44

Il se répartit entre deux programmes en fonction de l'assujettissement des dépenses à la TVA. Les frais de personnel constituent 68% des dépenses réelles de fonctionnement. Seulement 27 % des dépenses de fonctionnement sont directement gérées par le BDQE. Les autres dépenses sont pilotées par les directions supports du Département (DRH, DFi, DSUN, DAG, DBL, DRT).

#### A) Dépenses réelles non assujetties à la TVA

Au total, les dépenses non assujetties à la TVA s'établissent au projet de BP 2020 à 1 296 879 €, en baisse de 0,9% par rapport au BP 2019.

- Frais de personnel : **1 083 405 €** (BP 2019 : 1 104 906 €)

Les dépenses liées aux ressources humaines sont en diminution de 21 501 € car elles intègrent un ajustement à la baisse des effectifs du BDQE.

- Relations avec le budget général (frais de gestion) : **165 865 €** (BP 2019 : 155 065 €)

Dans un souci de transparence et d'estimation du juste coût des prestations qui seront facturées aux clients du BDQE, les dépenses relatives aux frais de gestion de la structure assurée par le budget principal et les remboursements des frais liés aux femmes de ménage et au gardien ont été inclus dans les charges de fonctionnement du BDQE. Le montant est ajusté au regard du réalisé 2019.

- Frais d'assurances et d'affranchissement du courrier : **12 740 €** (BP 2019 : 17 650 €)

## B) Dépenses réelles assujetties à la TVA

Au total, les dépenses assujetties à la TVA s'élèvent au projet de BP 2020 à 295 762 € pour un montant prévu au BP 2019 à 287 158 €. Elles accusent par conséquent une hausse de 3%.

- Frais d'analyses et d'études, locations de matériel, fournitures d'entretien engagés directement par le BDQE : **213 450 €** (209 243,76 € au BP 2019)
- Dépenses liées à la documentation, aux fournitures de bureau et frais d'annonces et d'insertion gérées par la DAG : **5 380 €** (6 380 € au BP 2019)
- Dépenses courantes de gestion du bâtiment, de suivi des véhicules, de location de matériel et les contrats d'assurance : **37 800 €** (38 100 € au BP 2019)
- Achats de fournitures et de matériels informatiques : **26 196 €** (23 498 € au BP 2019).

Les dépenses d'investissement qui s'établissent à hauteur de 33 684 €, pour 41 980 € en 2019 permettront l'acquisition d'un véhicule, de matériel spécifique informatique et de téléphonie.

## C) Les recettes réelles de fonctionnement

Globalement, les recettes du projet de budget 2020 s'élèvent à 1 626 326 €, le montant était de 1 637 628 € au BP 2019. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Subventions de l'Agence de l'Eau pour 401 750 € (420 000 € au BP 2019). Les aides de l'Agence de l'eau sont en baisse sur le programme 2019-2021).
- Recettes d'exploitation liées à l'assistance aux collectivités et aux prestations techniques concurrentielles pour 594 276 € (587 328 € au BP 2019),
- Participation du budget général au titre des activités de missions de service public pour 630 000 € (630 000 € au BP 2019).

## D) La reprise des résultats du compte administratif 2019

Le résultat du compte administratif 2019 est décomposé de la manière suivante :

- Un excédent d'investissement de : 29 378,99 €
- Un excédent de fonctionnement de : 3 482,74 €

Soit un résultat global de clôture de 32 861,73 €.

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité à la section de fonctionnement, au compte 002. Le budget après affectation s'équilibre ainsi :

En euro	Projet BP 2020
Section de fonctionnement	1 629 808,42
Section d'investissement	63 063,43

## 2) Le budget annexe 2020 du service d'archéologie préventive

Le budget annexe du service départemental d'archéologie préventive (SAP) a été ouvert en 2009, en suivant les principes comptables de la nomenclature M4 des services publics industriels et commerciaux pour la réalisation de diagnostics archéologiques et des fouilles préventives ou programmées.

Je vous rappelle qu'il exerce son activité « diagnostics » dans un contexte de monopole public, hors du champ de la TVA, et perçoit le produit de la redevance d'archéologie préventive, dont les modalités de calcul sont fixées par le code du patrimoine. A l'inverse, son activité « fouilles » est assujettie à la TVA.

Le budget annexe 2020 du service départemental d'archéologie préventive, avant reprise des résultats du compte administratif 2019 s'équilibre :

En euro	BP 2019	Projet BP 2020
Section de fonctionnement	917 292	2 042 000
Section d'investissement	41 640	41 150

De même que pour le BDQE, le budget du SAP se répartit entre deux programmes en fonction de l'assujettissement des dépenses à la TVA. Les frais de personnel constituent 65% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget 2020 du SAP s'inscrit dans la continuité des précédents exercices, traduisant un niveau d'activités qui n'a cessé de se renforcer depuis 2016, en particulier dans le secteur des diagnostics avec pour meilleur exemple les opérations à conduire sur le tracé de l'A79/RCEA. Le secteur des fouilles préventives affiche aussi une croissance génératrice d'activités pour le SAP qui répond aux appels d'offre lancés sur son secteur d'intervention.

Afin de répondre à ces besoins conséquents, le budget 2020 intègre notamment une augmentation des dépenses liées aux ressources humaines mais aussi pour les locations de moyens techniques. L'adaptation des moyens pour face aux ajustements d'activités rencontrées dans l'année doit être rendue possible budgétairement.

### A) Dépenses réelles non assujetties à la TVA

Le montant des crédits prévisionnels 2020, qui concerne uniquement la section de fonctionnement, s'établit à 1 466 569 €, le montant du BP 2019 était de 742 025 €. Cette hausse proche de 100% traduit l'accroissement important de l'activité de diagnostics.

- **Frais de personnel : 1 334 148 €**

Comme indiqué précédemment, la croissance exponentielle de l'activité de diagnostics nécessite l'ajustement des moyens humains pour répondre aux besoins. Les dépenses de personnel doublent par rapport au BP 2019. A noter que 18 000 € sont prévus pour des actions de formation.

- **Relations avec le budget général (frais de gestion) : 47 337 €**

Les relations avec le budget principal se composent des frais de gestion assurés par les services transversaux pour 40 000 € (35 000 € au BP 2019) et de la location de bureaux pour 7 337 € (7000 € au BP 2019).



- Dépenses du service liées à l'activité diagnostics : **40 000 €**

On retrouve principalement dans ces dépenses des prestations de laboratoire. Elles augmentent de 30 000 € en lien avec l'accroissement de l'activité.

## **B) Dépenses réelles assujetties à la TVA**

Dépenses d'investissement : **41 150 €**

16 150 € pour du matériel informatique et 25 000 € prévus pour l'achat d'outillage technique et d'équipements spécifiques.

Dépenses de fonctionnement : **534 281 €**, (150 327 € au BP 2019) dont :

- Dépenses de gestion du bâtiment : **30 350 €**, (22 100 € au BP 2019)
- Frais liés à la maintenance du matériel informatique **6 715 €**, (6 877 € au BP 2019)
- Dépenses du service liées à l'activité fouilles : **494 816 €**, (119 700 € au BP 2019)

Ces dépenses concernent en particulier la location de matériel et outillage, des prestations de service et de laboratoire.

## **C) Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement assurent la couverture des dépenses de fonctionnement avec 1 100 000 € de produit attendu sur la partie fouilles et 942 000 € de redevance sur la partie diagnostics.

La section d'investissement est équilibrée avec la dotation aux amortissements pour 18 000 € et par un virement de la section de fonctionnement de 23 150 €.

## **D) La reprise des résultats du compte administratif 2019**

Le résultat du compte administratif 2019 est décomposé de la manière suivante :

- Un excédent d'investissement de : 20 893,93 €
- Un excédent de fonctionnement de : 101 002,37 €

Soit un résultat global de clôture de 121 896,30 €.

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité à la section de fonctionnement, au compte 002. Le budget après affectation s'équilibre ainsi :

En euro	Projet BP 2020
Section de fonctionnement	2 143 002,37 €
Section d'investissement	62 043,93 €

### 3) Le Budget Annexe 2020 de Paléopolis

Le budget annexe pour la gestion de Paléopolis permet de comptabiliser de façon spécifique toutes les charges et recettes afférentes à l'exploitation du parc.

- *Qualification du service*

L'activité du parc Paléopolis relève de la qualification de service public administratif avec un assujettissement partiel à la TVA, et non d'un service public à caractère industriel et commercial comme les deux autres budgets annexes.

- *Assujettissement à la TVA*

Considérant le fonctionnement actuel du parc et l'équilibre entre activités muséographiques et activités ludiques, il est proposé de fixer le prorata de TVA à 56 %.

Sont assujetties à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les recettes de la billetterie, ainsi que, comme au cours des deux années de gestion directe au sein du budget principal, la boutique, la redevance du restaurant et les recettes de locations de salles.

Dans son architecture, au travers de l'outil de gestion financière, le budget annexe de Paléopolis est construit comme les budgets annexes du BDQE et du SAP, avec un programme assujetti à la TVA et un programme non assujetti. Il ne comporte que des charges de fonctionnement, les investissements étant portés par le budget principal.

Le projet de budget annexe 2020 s'équilibre en mouvements budgétaires à **1 006 103 €**, (878 236 € au BP 2019).

#### A) Dépenses réelles non assujetties à la TVA

Elles sont proposées à hauteur de **684 671 €** (BP 2019 : 516 963 €), dont :

- **Frais de personnel : 366 250 €**

Les frais de personnel en augmentation de 166 250 € par rapport au BP 2019 prévoient de financer un nombre de saisonniers plus important en 2020, la pérennisation de deux postes à temps complet et le recrutement du responsable de l'exploitation du parc, le contrat de prestation de service n'étant pas reconduit.

- **Remboursement des frais de gestion : 130 000 €**

Cette enveloppe de crédits porte sur le remboursement des frais de gestion pris en charge directement par le budget principal, comme l'établissement des salaires, l'entretien des espaces verts, les menus travaux dans les bâtiments de la structure .... Elle est stable par rapport au BP 2019.

## B) Dépenses réelles assujetties à la TVA

Elles sont proposées à hauteur de **321 432 €** (BP 2019 : **361 273 €**) et concernent pour l'essentiel, les dépenses de gestion du parc :

- des achats pour la boutique : 57 400 € (50 000 € au BP 2019)
- des frais de communication : 110 000 € (67 000 € au BP 2019). La hausse s'explique par l'internalisation d'actions suite à la non reconduction du marché de prestations de service.
- des frais de gestion du bâtiment et du matériel (fluides, maintenance bâtiments et matériel, achats de produits entretien, petit matériel et outillage, consommation téléphonie : 63 142 € (57 658 € au BP 2019)
- les dépenses liées à l'informatique et la téléphonie : 14 540 € (4 192 € au BP 2019 mais ajusté à 13 532 € au BS 2019)

## C) Les recettes réelles de fonctionnement : 1 006 103 € (878 236 € au BP 2019)

Les recettes prévisionnelles détaillées sont exposées ci-dessous et une hausse est prévue pour la partie liée à l'activité du parc (billetterie et boutique). La fréquentation est attendue en hausse avec une projection à 45 000 visiteurs (40 002 en 2019) et une augmentation de 1€ sur la billetterie grand public. La tarification pour les scolaires et les groupes d'enfants reste identique.

Nature	BP 2019	Projet BP 2020
Recette vente produits boutique	92 230 €	110 600 €
Recette billetterie	345 800 €	456 950 €
Virement interne du budget général	440 206 €	438 553 €
<b>TOTAL</b>	<b>878 236 €</b>	<b>1 006 103 €</b>

## D) La reprise des résultats du compte administratif 2019

Le résultat du compte administratif 2019 est décomposé de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement de : 592,84 €

Soit un résultat global de clôture de 592,84 €.

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité à la section de fonctionnement, au compte 002. Le budget après affectation s'équilibre ainsi :

En euro	Projet BP 2020
Section de fonctionnement	1 006 695,84 €
Section d'investissement	0 €

-----  
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose de :

- **délibérer sur le projet de budget primitif 2020, à savoir le budget principal et les trois budgets annexes, le budget annexe du BDQE, le budget annexe du SAP et enfin le budget annexe de Paléopolis,**
- **délibérer sur les affectations des résultats des comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes, le budget annexe du BDQE, le budget annexe du SAP et enfin le budget annexe de Paléopolis,**
- **diminuer le taux de la taxe sur foncier bâti de 1,2% pour l'exercice 2020. Le taux de la taxe sur le foncier bâti passe de 23,15% à 22,87%,**
- **valider le prorata provisoire de TVA pour 2020 :**
  - **pour le budget annexe du BDQE : 0,25**
  - **pour le budget annexe du SAP : 0,54**
  - **pour le budget annexe de Paléopolis : 0,56**
- **constituer une provision de 71 441,20 € à l'article 6815 pour risques et charges de fonctionnement qui pourrait résulter du risque financier encouru dans un contentieux qui oppose la collectivité et quatre particuliers pour des inondations de parcelles survenues suite au chantier du Contournement Sud-Ouest de Vichy.**
- **demander à l'Etat de lui verser une avance remboursable de 9 676 022 € correspondant à la prévision pour l'exercice 2020 de la perte sur le produit des droits de mutation à titre onéreux causée par la crise du COVID-19.**
- **demander l'étalement des charges liées à la crise du COVID-19 sur une période de trois ans, pour un montant de 2 100 000 €.**
- **fixer la durée d'amortissement des films à 6 ans.**

Claude RIBOULET  
*Président du Conseil départemental de l'Allier  
Canton de Commentry*